

X Calendrier à l'intention des candidats

F0416FBE

- Le bureau du directeur du scrutin et les bureaux satellites (s'il y a lieu) sont ouverts : du lundi au samedi, de 10 h à 20 h et le dimanche, de 12 h à 17 h
- Les candidats peuvent déposer une **Déclaration de candidature (F0400)** auprès du DGE et du bureau central d'Élections Ontario à tout moment avant l'émission du décret de convocation des électeurs.
- Pour obtenir les coordonnées du bureau du directeur du scrutin, veuillez consulter le site Web d'Élections Ontario (www.elections.on.ca/fr).
- Pour toute question concernant la *Loi sur le financement des élections* (LFE), veuillez communiquer avec la Division de la conformité en composant le **1 866 566-9066** ou en envoyant un courriel à l'adresse : electfin@elections.on.ca (EFA) 1-866-566-9066 or ectfin@elections.on.ca

Options de vote	Émission du décret de convocation des électeurs																Clôture du dépôt des déclarations de candidature à 14 h								Vote par anticipation				Jour du scrutin	Postscrutin 05/03 à 05/17 +1 à +15	
	mer jeu ven sam				dim lun mar mer jeu ven sam				dim lun mar mer jeu ven sam				Bureau du directeur du scrutin et les bureaux satellites		Bureau du directeur du scrutin et les bureaux satellites et les bureaux régionaux		dim lun mar mer				jeu										
	04/03	04/04	04/05	04/06	04/07	04/08	04/09	04/10	04/11	04/12	04/13	04/14	04/15	04/16	04/17	04/18	04/19	04/20	04/21	04/22	04/23	04/24	04/25	04/26	04/27	04/28	04/29	04/30			05/01
	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	
Vote par bulletin spécial Processus de vote en personne et de voter dans le cadre d'une visite à domicile		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1		
		10 h - 20 h			12 h - 17 h	10 h - 20 h					12 h - 17 h	10 h - 20 h					12 h - 17 h	10 h - 20 h				12 h - 17 h	10 h - 20 h		10 h - 18 h						
Vote par bulletin spécial Les demandes de vote par la poste sont acceptés		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6 ^h ₁₈							
Vote par bulletin spécial Les bulletins de vote du vote par la poste sont acceptés par le directeur du scrutin		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0 ^h ₁₈	
Vote par anticipation dans le bureau du directeur du scrutin et les bureaux satellites (10 h à 20 h)																		11	10	9	8	7	6								
Vote par anticipation dans les bureaux régionaux (10 h à 20 h)																					8	7	6								
Jour du scrutin (9 h à 21 h)																													0 ^h ₂₁		
Vote en personne au moyen des technologies d'aide au vote dans le bureau du directeur du scrutin et les bureaux satellites																		11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0		
																		10 h - 20 h				12 h - 17 h	10 h - 20 h		10 h - 18 h	9 h - 21 h					
Ouverture des bureaux	29	28																													
Déclaration de candidature (F0400) Les candidats commencent à déposer leur Déclaration de candidature (F0400) auprès du directeur ou de la directrice du scrutin, et ce, jusqu'à 14 h le jour 14	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14 ^h ₁₄															
Réunion à l'intention des candidats						24 ^{1^{re}}													10 ^{2^e}												
Révision, liste et révision ciblée																		11	10 ^{minuit}												
																		29	28	27	26	25	24	23	22						
	29																13												3		

		Émission du décret de convocation des électeurs																Clôture du dépôt des déclarations de candidature à 14 h										Vote par anticipation					Jour du scrutin					Postscrutin 05/03 à 05/17 +1 à +15			
		mer				jeu				ven				sam				dim		lun		mar		mer		jeu		ven		sam		dim		lun		mar			mer		jeu
		04/03	04/04	04/05	04/06	04/07	04/08	04/09	04/10	04/11	04/12	04/13	04/14	04/15	04/16	04/17	04/18	04/19	04/20	04/21	04/22	04/23	04/24	04/25	04/26	04/27	04/28	04/29	04/30	05/01	05/02										
		29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0										
Les avis et les listes sont disponibles auprès de la directrice ou du directeur du scrutin	Liste des noms rayés à destination des candidats consultez le Guide à l'intention des candidats (F0405)		28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1											
	Avis relatif aux tests cohérence et précision des tabulatrices de vote (F1308)					24																																			
	Avis aux électeurs (F0230) indiquant la date et l'heure de la compilation officielle.																	13																							
Distribution	Distribution du guide sur le vote en Ontario								22	21	20	19	18	17	16	15																									
	Distribution des CIE														16	15	14	13																							
Formation et test de cohérence et de précision à l'intention des SPT	STVA en poste dans le bureau du directeur scrutin et les bureaux satellites																		12																						
	STVA en poste dans les bureaux régionaux																			10																					
	SPT le jour du scrutin																				9	8	7	6	5																
Publicité Politique	Autorisation de la publicité politique	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	1 minuit												
	Interdiction de la publicité politique																													1	0										
Postscrutin	Test de cohérence et de précision																														• urbaine jour +1 • rurale jour +2										
	Rapprochement postscrutin des noms rayés																														Début le jour +1										
	Compilation officielle																														Consultez l'Avis aux électeurs (F0230) pour la date et l'heure de la compilation officielle.										